

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 015-364/12/BC**

**■ Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public,  
Chemin du Génie, à Marseille 7ème arrondissement.**

**DAEP 12/8118/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Mairie des 1er et 7ème arrondissements a saisi les services communautaires concernant les problèmes de circulation et de stationnement que rencontrent les riverains du quartier de Malmousque.

Afin de résoudre cette situation, le Maire des 1er et 7ème arrondissements avait pris contact avec le Ministère de la Défense propriétaire du parking dit du Génie pour obtenir dans un premier temps une A.O.T relative à l'occupation de ce dernier.

Cette solution n'étant pas satisfaisante pour régler durablement le problème de stationnement, un consensus a été trouvé entre la Mairie de Secteur et les services de l'Etat consistant à échanger l'A.O.T relative au parking du Génie au profit de celui des Douanes.

En effet, le parking des Douanes permettrait d'offrir une capacité de stationnement public supérieure à celle actuelle. Il apparaît nécessaire de prendre en compte l'augmentation de fréquentation du site dès le printemps

et qui s'intensifie avec l'été, avec en parallèle une augmentation des deux roues au niveau du plateau de Malmousque.

Toutefois, les places de stationnement sont partiellement effacées et l'accès est géré par un portail. Il n'y a ni emplacement réservé pour les véhicules des Personnes à Mobilité Réduite, ni de parc deux roues avec système d'attache.

Aussi, le coût prévisionnel des travaux à engager pour la rénovation du parking qui sera à la charge de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'élève à 180 000 euros TTC.

Ils comprennent la réfection du mur de soutènement et la pose d'un grillage, le reprofilage et la réfection de la chaussée, la signalisation horizontale et l'évacuation des eaux pluviales sur le plateau de Malmousque et le chemin du Génie.

Aussi, une proposition d'Autorisation d'Occupation Temporaire a été faite par le Ministère de la défense pour le parking des Douanes. Elle portera sur une emprise de 1100 m<sup>2</sup>, pour une redevance annuelle de 1840 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la propriété des personnes publique
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité d'offrir une capacité de stationnement supérieur à l'actuelle sur le plateau de Malmousque
- L'intérêt de réaliser les travaux d'aménagement du parking des Douanes,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'Autorisation d'Occupation Temporaire conclue avec l'Etat pour le parking des Douanes à Marseille 7<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette Autorisation d'Occupation Temporaire et tous documents y efférent.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la  
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI